

# Le MRP vous parle!

Nouvelle série N° 16

Février 1985

ISSN 0753 - 8707

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. — 21, rue Saint-Augustin PARIS 2e — Téléphone : 296-02-20

Prix : 5 F.

## commémoration de la fondation du M. R. P.

Le 19 janvier, malgré un froid rigoureux, le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation du M.R.P. a réuni au Palais des Congrès pour un repas amical de nombreux membres de notre amicale autour de son président Jean Letourneau et du président du Sénat Alain Poher.

Dans une ambiance chaleureuse contrastant avec la température extérieure, parlementaires et militants actuels ou anciens, plusieurs anciens ministres et deux membres du Conseil Constitutionnel échangèrent leurs impressions sur le passé et sur le présent.

Nous reproduisons ci-après le texte intégral du discours de Jean Letourneau et un résumé des interventions de Dominique Magnant et d'Alain Poher.

Vous trouverez ensuite la liste complète des 180 présents et des 125 excusés. Beaucoup de ceux-ci ont été empêchés par la maladie ou par le froid.

A cet égard nous voulons dire que, si certains amis ont peut-être estimé que la date de cette réunion était mal choisie, il ne faut pas croire qu'elle était due au hasard : le Bureau a voulu qu'elle soit la plus proche possible du 40<sup>ème</sup> anniversaire et quand elle a été retenue au début de décembre personne ne pouvait imaginer que la température serait aussi basse le 19 janvier, par exemple à Besançon où elle descendit à 30 degrés au dessous de zéro, ce qui nous priva de la présence de Robert Bichet.

Nous le regrettons vivement pour ceux d'entre vous qui ont été, pour ce motif, privés de retrouver leurs amis.

Cependant dès à présent nous pouvons dire que le succès de ce premier repas amical nous incitera à en organiser d'autres.

Quant à l'Assemblée Générale elle se tiendra comme d'habitude au printemps. Tous les adhérents en seront informés en temps utile.

### DISCOURS DE JEAN LETOURNEAU

Mesdames,  
Mesdemoiselles,  
Mes chers amis,

Tout d'abord, je vous dois de grands remerciements pour votre présence en ces jours de trop rigoureuse froidure. Trop de nos amis, retenus par l'âge ou le trop grand éloignement, nous ont écrit leurs regrets et leur union de coeur et d'esprit.

Il m'est bien impossible de saluer par son nom chacun d'entre vous. Et pourtant que de souvenirs chacun de ces noms entraînerait ! Du moins, en notre nom à tous, je dois dire, en tout premier lieu, notre profonde gratitude pour sa présence au cher Président Alain Poher, le second personnage de l'Etat. Nous voulons saluer les courageuses prises de position qui sont les siennes, chaque fois que les

intérêts supérieurs de la patrie ou la défense des croyances qui nous sont chères en commun lui semblent menacées.

Jusqu'au dernier moment nous avons espéré avoir parmi nous Pierre-Henri Teitgen, que nous sommes heureux de voir enfin sorti d'une très longue et douloureuse épreuve de santé. Je veux saluer en votre nom à tous le résistant héroïque qu'il fut, le ministre qui contribua au redressement du pays dans les divers postes qu'il occupa pendant les années de la IV<sup>e</sup> République, dont il est de bon ton aujourd'hui d'oublier l'oeuvre qui fut la sienne au lendemain d'une guerre dévastatrice.

J'ai joie aussi à remercier de leur présence Robert Lecourt et Maurice René Simonnet. Chacun sait ce que firent nos deux amis en particulier au groupe MRP. Leurs fonctions actuelles, dont nous les félicitons, au Conseil Constitutionnel, me contraignent à ne pas insister sur leurs mérites, mais tous nos amis savent

(suite à la page 2)

#### SOMMAIRE

- Page 1 : Commémoration de la fondation du MRP  
Page 2 : Discours de Jean Letourneau  
Page 3 : Liste des présents  
Page 4 : Liste des excusés  
Page 5 : Lettre de Louis Bour à Monsieur Noël Copin.  
Page 6 : Lettre de Jean Coville à Monsieur Noël Copin  
Page 7 : Maintenir la présence française en Nouvelle-Calédonie.  
Pages 8 : Discours prononcé devant le 9,10 Sénat le 24 janvier par M. Dick Ukeiwé.  
Page 11 : Il y a cent ans naissait Francisque Gay.  
Page 12 : A nos adhérents.

ce que nous leur devons.

Jean Lecanuet a eu le courage de venir ce matin de sa mairie de Rouen par une route impossible. Il sait tous les chers souvenirs personnels qui nous lient tous les deux. Mais, surtout, nous admirons son dynamisme toujours jeune, son activité au Sénat, comme Président de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense, mais surtout son efficace présence sur la scène politique de notre pays, à la tête d'une opposition, dont il est permis d'espérer que ses efforts lui permettront d'affronter dans l'union les prochaines échéances électorales.

Enfin, je voudrais me réjouir avec vous de la présence parmi nous d'Alfred Coste-Floret, membre de l'Assemblée de Strasbourg. A ce propos, il me faut vous signaler que j'ai reçu une bonne lettre d'excuses du Président de cette Assemblée, notre ami Pierre Pflimlin. Alfred Coste-Floret fut toujours parmi nous l'un des européens les plus ardents avec son frère Paul, trop tôt disparu après une très féconde carrière au gouvernement et une courageuse activité, avec son frère Alfred, dans les rangs de la Résistance.

Le nom de Paul Coste-Floret me fait commencer une liste nécrologique qui, hélas, mais c'est l'inévitable caractéristique d'une association d'anciens, allonge douloureusement chaque année. Le premier de nos grands disparus est, n'est-il pas vrai, Georges Bidault. Nous étions amis de jeunesse. Il fut le premier Président du Mouvement, dont il commença à assembler les premiers éléments au temps de la Résistance. Je voudrais, sans attendre, associer à son nom celui de Gilbert Dru, l'un des premiers militants du M.R.L. clandestin, fusillé par la Gestapo à Lyon, sur la place Bellecour. Georges Bidault, c'était le brillant professeur d'histoire, le nom moins brillant éditorialiste de «L'Aube». Et à ce propos, personne ne comprendrait que je ne lui associe pas le nom de Francisque Gay, l'homme de tous les combats pour la Démocratie Chrétienne. Mais le souvenir que tous les français devraient conserver le plus précieusement de Georges Bidault, n'est-ce pas celui du résistant, du courageux combattant de l'ombre, le successeur de Jean Moulin à la tête du Comité National de la Résistance. Il me faut associer à son souvenir celui de l'amie qui vient de nous quitter, Solange Lamblin, qui assura si souvent logement et sécurité au chef de la Résistance. Cependant, ce courage du résistant ne peut faire passer sous silence l'oeuvre considérable menée par Georges Bidault au Ministère des Affaires Etran-

gères, comme Chef de l'Etat, comme Président du Conseil, comme Ministre de la Défense Nationale. Son attachement à la cause de la présence française en Algérie lui valut un dur exil et, à son retour, une vie dans une discrétion totale. Puis-je m'étonner qu'il y ait peu de villes françaises, s'il y en a, à vouloir honorer sa mémoire en donnant son nom à une de leurs artères ?

Vous ne serez pas surpris que je tiens à citer à ses côtés le nom de Robert Schuman. Sa discrétion légendaire ne l'empêcha pas de remplir avec efficacité et énergie les plus hauts postes de l'Etat. L'oubli dans lequel on voulut tenir le principal fondateur de l'Europe unie à la fin de sa vie le peina certes, mais encore plus ses amis. L'histoire retiendra son oeuvre au Quai d'Orsay et à Matignon, même si, au jour de ses obsèques à Metz, les plus hautes autorités de l'Etat brillèrent par leur absence, au grand scandale des anciens Présidents du Conseil de la IVe République qui, eux, avaient tenu à venir, tous, honorer sa mémoire.

Cette liste nécrologique, bien insuffisante quoique trop longue, serait bien incomplète si je ne mentionnais, au tout premier rang, un autre de mes amis de jeunesse, André Colin. Chacun sait le rôle de tout premier plan qu'il joua d'abord dans la Résistance, puis dans la création du M.R.P., dont il fut l'un des principaux créateurs puis animateurs. Au Palais-Bourbon puis au Sénat, il mena, pour la défense de nos thèses, un combat sans relâche, sans oublier pour autant tout au contraire sa chère province natale. Ce breton bretonnant, si attaché en particulier à son île d'Ouessant, eût à Ploudalmezeau des obsèques où toute la Bretagne était venue lui rendre un juste hommage. Permettez-moi de saluer avec une particulière émotion la présence parmi nous de Madame André Colin.

Comment, sans abuser de votre patience, ne pas mentionner parmi nos chers souvenirs François de Menthon, courageux résistant s'il en fut. Il fut ministre à Alger puis à Paris tout en restant fidèlement ancré dans sa chère terre de Savoie. N'est-il pas significatif qu'un auteur qui ne porte pas spécialement dans son coeur les démocrates chrétiens, Michel Debré, ait tenu dans ses Mémoires récemment parus à rendre le plus vibrant hommage à François de Menthon et à Pierre-Henri Teitgen ainsi qu'à Georges Bidault ? Il me faut vous rappeler aussi l'abominable crime qui enleva à notre affection Joseph Fontanet. Il nous a toujours semblé être la pureté et le désintéresse-

ment incarnés. Que Madame Joseph Fontanet, qui nous fait l'amitié de sa présence, soit assurée de la fidélité de notre souvenir admiratif pour son mari, qui fut l'un des fondateurs de France-Forum, avec Etienne Borne et Henri Bourbon, que j'ai plaisir à saluer ici.

Cette liste nécrologique doit vous sembler bien fastidieuse. Elle est, hélas, bien incomplète. Elle le serait à l'excès si je ne rappelais les chères mémoires de Robert Cornilleau, de Raymond Laurent, d'Alfred Bour, d'Alphonse Juge, qui furent les créateurs et les animateurs du P.D.P., dont une figure de proue demeure dans nos mémoires, celle d'Auguste Champetier de Ribes. Et personne ne comprendrait que nous ne rappelions pas, au premier rang de nos grands ancêtres, le nom, qui nous demeure si cher à tous, de Marc Sangnier..

Ce rappel funèbre terminé, je dois vous dire mes regrets de l'absence de Maurice Schumann, sans doute retenu dans le Nord par ses obligations sénatoriales, de celle de Robert Bichet qui est bien désolé — nous ne le sommes pas moins — que le froid trop rigoureux l'empêche de quitter Besançon.

Vous ne comprendriez pas que je ne mentionne pas le nom d'Albert Gortais. Je l'ai connu au temps où il était secrétaire général de la Jeunesse Catholique. A ce propos me permettez-vous de signaler le rôle que jouèrent à la tête des mouvements de démocrates chrétiens, les anciens dirigeants de cette A.C.J.F., parmi lesquels, Georges Bidault, Charles Flory, François de Menthon, André Colin. C'est d'André Colin qu'Albert Gortais était l'adjoint rue d'Assas. Ils se retrouvèrent dans la Résistance à Vichy, où ils posèrent les premiers linéaments du futur M.R.P., dont Albert Gortais devint rue de Poissy le Secrétaire Général. Malgré sa discrétion, nous savons tous l'efficacité du rôle qui fut le sien. Retiré dans sa Bretagne, qu'il sache la fidélité de nos pensées affectueuses et reconnaissantes.

Vous êtes en train de vous dire : il parle vraiment longtemps. Comment n'en parle-t-il pas ? Car, sans lui, sans son dévouement d'une discrétion sans égale, nous ne serions pas réunis aujourd'hui, sans lui «Le M.R.P. vous parle» ne paraîtrait pas, sans lui, le 21 rue Saint Augustin serait sans âme. Cependant, si les anciens du M.R.P. lui doivent au moins tout cela, ses activités variées sont à un horizon plus vaste, puisqu'elles vont, entre autres, des oeuvres sociales de la Mairie du VIe au combat incessant pour

## Intervention d'Alain POHER

l'Europe Unie. Vous avez deviné bien sûr : il ne peut s'agir que de Jean Coville, auquel je suis heureux de pouvoir exprimer publiquement notre affectueuse reconnaissance.

J'ai abusé trop longuement de votre patience et je m'en excuse. Sauf, par le rappel de tant de noms de ceux qui furent nos chefs, je n'ai rien dit de l'oeuvre accomplie dans des conditions très difficiles par le M.R.P. Il est vrai que cette oeuvre, vous la connaissez mieux que quiconque puisque vous en fûtes les artisans. Je suis sûr que, tous, vous avez la conscience du devoir accompli pour la France et pour la République. Peut-être pouvons-nous y joindre quelque mélancolie qu'un tel mouvement de foi et de générosité ait été amené à trop tôt disparaître.

## Intervention de Dominique MAGNANT

Dominique Magnant, président de la Ligue Française des Auberges de la Jeunesse (L.F.A.J.) évoqua le souvenir de Marc Sangnier, fondateur de cette Ligue. Il occupe son bureau 38 bld. Raspail.

Marc Sangnier nous a laissé un message opposé au marxisme, puisque sa devise était : «l'amour est plus fort que la haine», laquelle ne s'accorde évidemment pas avec la lutte des classes et la haine entre les hommes qui en résulte.

Mais pour lui cet amour s'étendait à tous les hommes et postulait un maximum de justice entre les individus, entre les classes, entre les races, entre les nations.

C'est ce qui le conduisit à organiser à Bierville les premières réunions d'anciens combattants français et allemands de la première guerre mondiale.

C'est dans le même esprit qu'il fonda la Ligue Française des Auberges de la jeunesse, destinée à favoriser le rapprochement et la solidarité entre les jeunes de tous les pays.

Dominique Magnant souhaiterait que les membres de notre amicale qui exercent des responsabilités municipales réservent leurs aides à la Ligue fondée par Marc Sangnier, qui est restée intégralement fidèle à son message, plutôt que de les disperser sur d'autres organisations analogues, qui n'ont pas les mêmes motifs de fidélité.

Alain Poher clôtura le banquet en célébrant les mérites de l'union, telle qu'elle se manifeste au Sénat.

Certes, dit-il, constitutionnellement nous n'avons pas le dernier mot, mais l'union nous a permis de remporter de réels succès pour la liberté de la presse et pour celle de l'enseignement.

Cependant, rappelant l'épopée du M. R.P., le président de la Haute Assemblée déplora que se soient séparés des hommes qui avaient le même idéal et il lança un appel pour que cet idéal persiste dans les esprits et dans les coeurs.

## LISTE DES PRESENTS

Raymond ADDA  
Georges AGUESSE  
Jeanne AMBROSINI  
Gaston AJBURTIN  
Jacques AUGARDE  
Monique BADENES  
Anne-Marie et Pierre BARETS  
José BELLEC  
Yvonne BENOIT  
Père V. BENOIT  
Roland BERNARD-CURTIL  
Lucienne BERNARDON  
Mme BONHOMME  
Charlette BONNEFOUS  
Etienne BORNE  
Suzanne BOULAY  
Henriette BOSSELUT  
Henri BOURBON  
Marcel BOURRINET  
Fernand BOUXOM  
Christiane BRINGE-DUMAS  
Josette BUCHOU  
Bernard CABANES  
Germaine CAMBRAY  
Pierre CATTIER  
Pierre CAUCHOIS-HARMEL  
Jean et Marie-Louise CAYEUX  
Simone CEBRON  
Pierre CHANTELARD  
Bertrand CHAUTARD  
Jean-Jacques CHEMINEAU  
Paul CHEMINEAU  
Pierre et Anne de CHEVIGNE  
Geneviève CHOUANIERE  
Jean CHUZEVILLE  
Nicole CLABAUT-LECABLE  
Henri CLOPPET  
Odette de COCCOLA  
Marguerite COLIN  
Christiane COQUIDE

Alfred COSTE-FLORET  
Georges COUDRAY  
Mme Georges COUDRAY  
François et Olivier COUDRAY  
Jean COVILLE  
Bruno COIRATON  
Gérard DALLY  
André DAVOUST  
Jean-Marie DAILLET  
François et Jeanne DELAPLANCHE  
Pierre DELAVERNHE  
André DENIS  
Pierre DHERS  
Michel DHUGUET  
Cyriaque DECAMME  
M. DEGAND  
Marcelle DIETSCH  
André DILIGENT  
Roger DOBIGNY  
Robert DOURLENS  
Robert DUBREUIL  
Antoinette DUCHET  
Christiane DULIEU  
Guy DUMENIL  
Pierre et Mme DUPUIS  
Andrée ERNIE  
Yves FAGON  
Yvette FAYON  
Anne-Marie FAUSSEMAGNE  
Henri et Gisèle FAVRE  
Emile FONTAINE  
Hélène FONTANET  
André FOSSET  
Edouard et Andrée FURSTOSS  
Marie-Thérèse GARDE  
Robert GARDES  
Raymond et Odette GERARD  
Cl. GIGNOUX  
Bernard GIRARDIN  
Marthe GROSSIORD  
Alain GUICHARD  
X. GUIMARON  
Louis GUINEFORT  
Erwin GULDNER  
Edouard HEMMERLE  
Roger HENNUYER  
Christiane HENRY  
Georges HOFMAN  
Marcel HOULIER  
Jean HUBERT  
Madeleine IBA-ZIZEN  
Bernard JAVAUT  
Gabrielle JOLY  
Vincent et Simone KARAYAN  
Madeleine et Henri KAYSER  
Pierre KEUTEN  
Emmanuel LA GRAVIERE  
Jacques et Janine LANSIER  
Jean et Mme LARY  
Jean et Geneviève LAURET  
Antoine LAWRENCE  
Jean LECANUET

(suite à la page 4)

## LISTE DES PRESENTS

(suite de la page 3)

Robert et Marguerite LECOURT  
 Jacqueline LEGER  
 Raymond LABOIS  
 Gilbert LAUSENT  
 Léon LAPRA  
 Bernard LELARGE  
 Jacques LELIEVRE  
 Paul LEFAUCONNIER  
 Reré LEMAIGRE  
 Louis LEPAGE  
 Jean et Mme LETOURNEAU  
 René LIGER  
 Marcel LOUF  
 Dominique MAGNANT  
 André MAIGNE  
 Pierre MARMINIA  
 Marie MAUROUX-FONLUPT  
 André-François et Mme MERCIER  
 Jean et Louis MERCIER  
 Louis et Mme MICHAUD  
 Pierre MICHAUX  
 Jean MEGRET  
 Geneviève MEUNIER  
 René MILTGEN  
 Simone MONMARCHE  
 André MONTEIL  
 Georges MOUTHON  
 Gilbert OMNES  
 Jean OUDIN  
 André PETIT  
 Jacques et Madeleine PARINI  
 Jean et Anne-Marie PILOT  
 André PLORMEL  
 Alain POHER  
 Louise PONTREMOLI  
 Jean POCHARD  
 Hubert PRANGEY  
 Robert et Thérèse PRIGENT  
 Lucien PRUDHOMME  
 Madeleine QUATREBOEUF  
 Gabriel et Jeannine ROBIC  
 André ROMIEU  
 Maurice-René SIMONNET  
 Jacques SOMMIER  
 Roger STASSE  
 René TANNAY  
 Jean TEITGEN  
 Marie-Thérèse THAUVIN  
 Charles et Marie-Thérèse TICHET  
 Robert et Colette TROMELIN  
 Etienne et Mme de VERICOURT

## LISTE DES EXCUSES

Marie-Henriette ALIMEN  
 Emile ARRIGHI de CASANOVA  
 Robert ASPORD  
 Jean ASTRUC  
 Etienne AUDFRAY  
 Roger AVENEAU  
 Renée BALANANT  
 Bernard BECK  
 Robert BICHET  
 Mme Georges BIDAULT  
 Jacques BIDAULT  
 Armand BODIER  
 Guy BOUFFINIT  
 Francis BOUR  
 Jacques BOUR  
 Louis et Odette BOUR  
 Jean BOYER  
 André CADOT  
 Jean CAILLONNEAU  
 Alfred CALLU  
 Louis CAPERON  
 René CARBONNIERE  
 Pierre CECCALDI-PAVARD  
 Gabriel CERTAIN  
 Pascal CHAIGNEAU  
 Marie-Angèle CHARVOLIN  
 Jacques et Ginette CHATEAU  
 Fernand CHAUSSEBOURG  
 Charles CHAUVETON  
 Adolphe CHAUVIN  
 Yves CORNILLEAU  
 Jean et Paulette DANNENMULLER  
 Jean DAUDIGNON  
 Henriette DELCAMP  
 Georges DELFOSSE  
 Maurice DEMARLE  
 Henri DEZIROT  
 Marie-Madeleine DIENESCH  
 Jean DOURY  
 Lucien DUFRENOY  
 Jean DONNADOU  
 Raymond EDELIN  
 Georges ESCUDIE  
 Max EYZAT  
 Albert FALQUET  
 Raymond FAVIER  
 Jacques FLAUD  
 Andrée FLEURY  
 Jean FONTENEAU  
 Lucien GAILLARD  
 Henri GALABERT  
 Fernand GALLOT  
 Jacques GISSINGER  
 Maurice GERARD  
 Robert GROSFILLEY  
 André GRUYER  
 Lucrèce GUELFY  
 Paul GUILLAUMIN  
 Bernard GUYOMARD  
 René GUYOMARD

Robert HENRY  
 Marie-Louise HESPEL-VANDEWALLE  
 Georges HURE  
 Fernand JARRIE  
 Marcel KLEIN  
 Suzanne LABIN  
 Marcel LACOSTE  
 Louis LAFFAY  
 Paul LAIDET  
 Pierre LAROCHE  
 Agnès LAURANT  
 Marie LAUSANNE  
 René L'HELGUEN  
 Jean et Marguerite LOBJEOIS  
 Jean LARONDE  
 Pierre MAHIAS  
 Irène MANCAUX  
 Lucien MASQUELIER  
 Jacques MALLET  
 Marie MARTINIE-DUBOUSQUET  
 Pierre MEHAIGNERIE  
 Roger MENAGER  
 Gustave MEILLON  
 Francine MENU  
 Jean MERSCH  
 Henri MAUDUIT  
 Jean MICHAUD  
 Pierre MONCEAUX  
 Claude MONT  
 Robert MORAND  
 Henri MOREAU  
 Léon et Mme MOSSNER  
 René NECTOUX  
 André PAILLIEUX  
 Pierre PFLIMLIN  
 André PICHARD  
 Jacques POIREL  
 Maurice PREVOTEAU  
 Georges QUESTE  
 EMMANUEL RAIN  
 René et Simone ROLLIN  
 Jean-Marie ROBERT  
 Robert ROUHAUD  
 Etienne ROUSSE-LACORDAIRE  
 Roger ROUZAUD  
 Jean SCELLES  
 Jean SEITLINGER  
 Renée SCHMITT  
 Jean SCHNEIDER  
 Marie-Thérèse TARKOY-PEZET  
 Jacques TESSIER  
 Mme de TINGUY  
 Maurice TRAMBOUZE  
 Odette VAINAPEL  
 Robert VASSEUR  
 Jean VINAUGER  
 Claude VITRE  
 Jacques WOUAQUET  
 Joseph YVON

### THESE DE DOCTORAT

Mr. Jean-Claude Delbreil soutiendra le 1er mars prochain à l'Université de Nanterre: une thèse de doctorat sur «le Parti Démocrate Populaire, des origines au M.R.P. : 1919-1944».

# MAINTENIR LA PRESENCE FRANCAISE EN NOUVELLE - CALEDONIE

André-François MERCIER  
Député honoraire

Une fois de plus, le pouvoir va-t-il être obligé de reculer... ?

Sur la Nouvelle Calédonie, les erreurs n'ont pas cessé de s'accumuler depuis les élections du 18 Novembre 1984.

Le projet de «statut d'autonomie interne» qui avait pour mission de transférer l'exécutif de l'Etat français — représenté par le Haut Commissaire de la République — à un gouvernement élu par l'ensemble des populations locales, sans distinction d'ethnies, correspondait à une nécessaire adaptation et à une évolution souhaitée par tous.

Que le résultat ait donné le pouvoir à une grande majorité d'élus souhaitant le maintien dans la République française cela n'était pas anormal et cela aurait dû plaire aux dirigeants métropolitains.

Me trouvant à Nouméa, un mois avant les élections, j'avais bien remarqué que la grande majorité des populations canaques, paisibles et confiantes, n'avaient pas le désir de mettre les Européens à la porte. Quant à ces derniers, qui constituaient avec diverses catégories de métis ou de populations venues des régions voisines, une large majorité, le choix pour ou contre la France ne se

## LETTRE DE LOUIS BOUR

(suite de la page 6)

au scrutin majoritaire, a été un facteur décisif. J'ai dit plus haut que la proportionnelle avait libéré la famille d'esprit démocrate chrétienne de toute allégeance, à droite comme à gauche. Le scrutin majoritaire mettait le M.R.P. dans l'obligation d'opter pour un bloc ou pour un autre; il ne pouvait plus être lui-même, malgré la présence d'un grand nombre d'élus, anciennement M.R.P., dans les diverses assemblées politiques de ce pays.

Il ne faut pas s'y tromper et ce sera ma conclusion. La famille d'esprit, que l'on a appelée démocrate chrétienne, continue sa vie politique : elle existe au sein du C.D.S. Au Sénat le groupe qui correspond au C.D.S n'est-il pas le plus important ? Et le président du Sénat, Alain Poher, ne vient-il pas du M.R.P. ?

Que François Bazin et LA CROIX ne s'y trompent pas : l'esprit qui animait le M.R.P. «n'est pas mort depuis longtemps». Il reste toujours aussi vivant. Heureusement pour la France et pour la Démocratie.

posait même pas.

Par quelle aberrante attitude, le gouvernement a-t-il dès le lendemain du 18 novembre, renié son oeuvre et proclamé que le «pays légal n'était pas le pays réel». Hantés par le «processus de décolonisation», bourrés de complexes, les socialistes se voilent la face au nom des principes, sans jamais percevoir les réalités.

Pourquoi avoir fait semblant d'ignorer le nouveau gouvernement dans lequel cinq canaques et cinq européens donnaient l'image d'un équilibre harmonieux entre les groupes raciaux ?

Pourquoi avoir constamment mis sur le devant de la scène ceux qui avaient tenté d'empêcher les élections et qui ensuite, par les barrages, incendies de récoltes et de maisons et les premiers assassinats, se mettaient hors la loi ?

On peut lire les diverses déclarations de Monsieur TJIBAOU, notamment dans «Le Monde» des 4 et 25 Janvier 1985, qui constituent un modèle d'illogisme et de mauvaise foi. Il ne retient du plan Pisani que la partie concernant l'indépendance et sur le référendum, pressentant qu'il ne l'emportera pas, il déclare : «nous continuerons la lutte, quel que soit le résultat».

En poursuivant dans cette voie, c'est l'impasse.

Il serait temps que le gouvernement, reconnaissant ses illusions, prit conscience des réalités en revenant à la case Départ, c'est-à-dire au lendemain du 18 Novembre 1984.

Il existe un gouvernement légalement élu en Nouvelle Calédonie : il doit exercer son autorité et remplir sa tâche pour acheminer l'île vers une autonomie interne dont il reste à définir les contours.

Le plan de Dick Ukeiwé, Président du Gouvernement Territorial, constitue le canevas sur lequel il convient de travailler :

— Donner aux Calédoniens le pouvoir qu'ils souhaitent en matière de gestion locale, en consacrant et développant les pouvoirs fort respectables des Chefs de Tribu, favoriser une meilleure répartition des zones économiquement riches, donner à Nouméa (où se trouve le tiers de la population de l'île) les moyens d'une ouverture vers les grands courants commerciaux et touristiques voisins, bref tout ce qui contribuera à améliorer un système où les hommes des diverses races seront heureux de se retrouver et de collaborer.

— La France n'a pas à rougir de son

action passée et des investissements de toutes sortes qu'elle a favorisés dans cette zone. Si elle partait, elle serait aussitôt remplacée par des puissances de l'Est ou de l'Ouest qui ne feraient pas mieux qu'elle.

En allégeant les organes représentatifs du pouvoir métropolitain, sauf à conserver le maintien de l'ordre et la justice, la défense et la représentation diplomatique dans un système rattaché à la zone franc, il est possible de concilier les intérêts des uns et des autres.

Ne pas chercher à donner tort à ceux qui nous soutiennent et raison à ceux qui nous combattent, serait la première des mesures à prendre. Le reste nous serait donné par surcroît ...

## ANTOINE LAWRENCE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Bien qu'avec un certain retard, les anciens du M.R.P. sont heureux de féliciter un de leurs camarades les plus fidèles et les plus méritants, Antoine Lawrence, pour sa récente promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur, au grade d'Officier. Les insignes lui ont été remis le 3 octobre 1984, par M. Jean Pierre-Bloch, ancien ministre, président de la L.I.C.R.A. (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) au cours d'une cérémonie qui a suivi le Comité Central de la L.I.C.R.A., où figurent plusieurs de nos amis, André Monteil, Jean Teitgen, le pasteur Emmanuel La Gravière, le RP Riquet. Les anciens du M.R.P. se souviennent avec émotion de l'action efficace d'un jeune africain enthousiaste et réfléchi, Antoine Lawrence, au sein des organismes militants du Mouvement. Il a beaucoup contribué à notre approche et à notre compréhension des problèmes de l'Afrique. Sans jamais cesser d'apporter au MRP, puis au CDS, sa précieuse collaboration, Antoine Lawrence a parcouru une brillante carrière, tant auprès de divers gouvernements africains que dans les organisations internationales, à l'O.N.U. notamment.

Toujours actif, notre ami est actuellement le principal conseiller politique du Président de la République de Guinée Bissau.

Merci, cher Antoine, de votre fidélité et encore une fois, nos plus vives félicitations pour votre promotion dans la Légion d'Honneur.

# DISCOURS PRONONCÉ DEVANT LE SÉNAT LE 24 JANVIER 1985

Par **M. Dick UKEIWÉ**

SENATEUR, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT TERRITORIAL DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE ET DEPENDANCES

Monsieur le Président, Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, je m'adresse à la Haute Assemblée en tant que président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

Je me trouvais encore avant-hier sur le territoire et je l'ai quitté tout exprès pour pouvoir participer à ce débat sur la prolongation de l'état d'urgence.

Hier soir, à l'Assemblée nationale, vous avez reproché à l'opposition, Monsieur le Premier ministre, de ne pas vouloir s'associer à une mesure d'intérêt général visant, disiez-vous, à rétablir l'ordre sur le territoire. Cette prise de position appelle de ma part quelques questions.

Tout d'abord, Monsieur le Premier ministre, pourquoi avoir tant attendu pour s'apercevoir de la nécessité de rétablir l'ordre ? Les désordres ne datent pourtant pas d'hier. Depuis des mois, nous n'avons cessé de réclamer, en vain, que l'Etat assume sa mission élémentaire de maintien de la sécurité et de la paix publique.

En ce qui me concerne, dès la fin du mois de novembre, j'avais attiré l'attention du haut-commissaire de l'époque, M. Roynette, sur la dégradation de la situation et je lui avais demandé de prendre les mesures qui s'imposaient pour rétablir l'ordre. Mais je n'ai pas été entendu.

Depuis lors, les désordres n'ont cessé de s'étendre. Refusant le verdict du suffrage universel qu'il devinait d'avance, le F.L.N.K.S. a décidé d'imposer sa loi sur le territoire par la violence. Il s'est rendu coupable de vols, de pillages, d'incendies; il a séquestré des personnes privées et des représentants des pouvoirs publics; il a occupé par la force des bâtiments publics, des mairies et des gendarmeries; il a organisé des rassemblements armés, des barrages routiers et des actions de sabotage; il a pris le contrôle des communes où il s'est substitué à l'autorité légale.

Face à cette montée de la violence subversive, qu'a fait votre Gouvernement, Monsieur le Premier ministre ? Il a laissé les forces de l'ordre assister impuissantes à l'enchaînement des exactions et des voies de fait, quand elles n'en étaient pas elles-mêmes les victimes. Pour finir, enhardi par l'absence de réaction du Gouvernement, le F.L.N.K.S. s'est constitué en un pseudo-gouvernement provisoire dont l'existence même est un défi aux institutions républicaines !

Confrontés à cette ultime provocation, le Gouvernement et son délégué en Nouvelle-Calédonie n'ont rien fait pour mettre un terme aux activités de l'autorité se disant gouvernement provisoire. Mieux : ils ont noué avec ses dirigeants des relations privilégiées. Mais il y a plus encore : votre Gouvernement a ajouté au désordre en ne respectant pas les lois de la République, même pas celles qu'il avait lui-même concues. Vous avez renié le statut Lemoine que vous aviez vous-même fait adopter par le Parlement voilà six mois et qui n'est toujours pas complètement entré en application. Vous avez considéré comme nulles et non avenues les élections territoriales que vous aviez vous-même organisées le 18 novembre dernier, semblant ainsi donner raison à ceux qui les avaient boycottées par la violence. Autant dire que vous avez encouragé le F.L.N.K.S. à poursuivre dans la voie qu'il s'était fixée tout en lui assurant l'impunité pour les exactions qu'il commettait en chemin.

Tout au long de ces derniers mois, Monsieur le Premier ministre, votre Gouvernement est resté sourd à nos appels de plus en plus pressants au rétablissement de l'ordre. A vos yeux, la situation créée par les pillages, les incendies, les attentats et même les morts d'hommes ne nécessitait donc aucune mesure particulière. Quand on brisait les urnes à coup de hache, quand on séquestrait un sous-préfet, quand on occupait militairement

la ville de Thio, quand on assassinait lâchement le jeune Yves Tual, l'ordre public n'était donc pas troublé ! Mais quand après ce crime, la population de Nouméa descend dans la rue pour manifester son refus de la violence et son attachement à la France, alors là, le délégué du Gouvernement juge la sécurité menacée et décrète l'état d'urgence !

Voilà maintenant douze jours que cet état d'urgence a été imposé sur l'ensemble du territoire. Or que constatons-nous ?

La situation ne s'est nullement améliorée. Les désordres continuent, les sabotages de mines se multiplient et les assassins d'Yves Tual courent toujours !

Cela m'amène à vous poser une question, Monsieur le Premier ministre : à quoi sert l'état d'urgence ? Certainement pas à rétablir l'ordre, je viens de le dire. Sa totale inefficacité dans ce domaine s'explique par une raison bien simple : l'état d'urgence ne touche pas les auteurs de trouble. Ceux qui ont choisi une fois pour toutes de se situer en dehors des lois de la République ne se soucient pas plus de l'état d'urgence que de n'importe quel autre loi ou décret qui pourrait leur être opposé. Ils étaient déjà dans l'illégalité; eh bien, ils y restent ! J'ajoute qu'ils continuent de commettre leurs méfaits en toute tranquillité puisque, dans la pratique, l'état d'urgence ne s'applique pas là où l'ordre est troublé : sur la côte est, en brousse et dans les mines.

En vérité, le paradoxe de l'état d'urgence est qu'il ne s'applique qu'à ceux pour qui il est inutile.

La population de Nouméa et du sud de l'île ne trouble nullement l'ordre public, respectueuse qu'elle est des lois de la République. C'est pourtant sur elle que pèse tout le poids de l'état d'urgence, j'allais dire sa «force injuste», car il est injuste cet état d'exception qui n'a pour effet concret que de défavoriser les Calédoniens loyalistes par rapport aux

# Lettre de Louis Bour

A MONSIEUR NOEL COPIN

Rédacteur en chef du journal «*La Croix*»

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Vous avez eu la bonne idée de consacrer une page du forum du N<sup>o</sup> de LA CROIX du 28 novembre au 40<sup>ème</sup> anniversaire du MRP.

Abonné à LA CROIX et participant, à l'époque, de l'équipe qui a créé le MRP — j'étais président de la fédération de la Seine du MRP — j'apprécie cette initiative mais je ne permets de faire un certain nombre de réserves sur l'orientation assez tendancieuse de l'article de François BAZIN, qui s'apparente à un procès. Le ton est donné dès le début : «*Quelques lignes rapides dans les manuels d'histoire, un petit réseau de fidèles qui entretiennent des liens, d'amitié avant que le temps fasse son oeuvre . . . Le M.R.P. est mort depuis bien longtemps . . .*»

Autrement dit, pour F. BAZIN, le M.R.P. est mort, ayons une pensée pour lui, mais n'en parlons plus.

C'est méconnaître le courant politique qu'a représenté le M.R.P. dans l'histoire politique de la France.

Le M.R.P. n'a pas été une création spontanée. Certes, à la Libération ses succès, inattendus, même pour ses créateurs, pouvaient paraître quelque peu démesurés. Le M.R.P. a été une phase — importante — d'un mouvement politique — non confessionnel, qui trouvait sa ligne politique directrice dans la doctrine sociale de l'Eglise.

Les premières manifestations de cette «*famille d'esprit*», comme l'on dit, se sont fait jour avec des hommes comme Montalembert, Lamennais, Lacordaire, Albert de Mun, puis avec ceux que l'on a appelés «*les abbés démocrates*» : Lemire, Naudey, Dabry, Guyard etc . . . Pour ces pionniers, le problème était de réconcilier le Christianisme avec la République : rares étaient ceux qui ne refusaient pas d'admettre que l'on pût être à la fois bon chrétien et bon républicain.

L'évolution des esprits ne se fit que lentement. Les deux guerres, 1914-18 et 1939-44, et plus particulièrement la Résistance, pendant lesquelles tant de chrétiens, au péril de leur vie, témoignèrent de leur attachement à la France et à la République, y ont largement contribué.

Au plan politique, il y eut le Sillon de Marc Sangnier, d'ailleurs plus mouvement de formation que parti politique. Il y

eut aussi «*l'Aube*» de Francisque Gay. Et si le M.R.P. a pu connaître à la Libération un succès éclatant, c'est parce qu'à côté des hommes jeunes formés par les mouvements chrétiens de jeunesse ou les syndicats, il y avait des militants politiques qui, vingt ans plus tôt, avaient fondé le Parti Démocrate Populaire — dont Georges Bidault était un membre actif — ou la Jeune République — à laquelle appartenait Maurice Schumann, premier président du M.R.P.

J'ai bien connu ce que fut le P.D.P. dès son origine, ayant eu la chance de le vivre aux côtés de mon père, qui en fut un des fondateurs. Leur idée, c'était de joindre dans une même action politique la défense de la dignité des travailleurs, dont seule la gauche avait le monopole, avec la défense des valeurs morales et, spirituelles, notamment la famille, dont la droite avait l'apanage.

Le M.R.P. n'a fait que continuer le sillon déjà tracé, en accentuant ses prises de position. Libéré qu'il était, par la loi électorale — la proportionnelle — d'une tutelle de droite (P.D.P) comme de gauche (J.R.), il pouvait être lui-même. Ses créateurs ne se sont pas posé les questions qu'imagine F. BAZIN : Une revanche ? Point; le désir du pouvoir ? Nenni; une rénovation des mœurs politiques ? Dans une certaine mesure, oui; mais essentiellement «*la révolution par la loi*», qui devait permettre, dans le cadre des institutions républicaines librement choisies, un changement profond de notre société pour plus de justice sociale dans le respect des valeurs humaines traditionnelles.

A la lutte des classes, prônée par les socialistes, le M.R.P. opposait le cri évangélique de Marc Sangnier : «*Si la haine répond à la haine, quand donc finira la haine ?*». Voilà ce que voulaient ces militants, «*réunis à Paris un dimanche glacé de la fin novembre 1944*»

Voyons maintenant ces «*erreurs*», qu'aurait commises le jeune M.R.P. 1 — «*La France est allergique à la démocratie chrétienne*». Il est certain que du fait de son histoire, la structure et le climat politiques de la France ne sont pas les mêmes que ceux de l'Allemagne ou de l'Italie. Le professeur d'histoire qu'était Georges Bidault le savait bien et avec lui les cofondateurs du M.R.P.

Mais la France profonde, au moins à cette époque, moins rongée par le matérialisme — de droite ou de gauche — que maintenant, n'était pas aussi allergique qu'on veut bien le dire aux aspirations qu'incarnait le M.R.P. Un exemple : l'Aude; un fief radical, bastion de l'anticléricalisme, de la Dépêche de Toulouse et des frères Sarraut; c'est là aussi que se fit élire Léon Blum avant la guerre de 1939-40. Et bien l'Aude, à la Libération, a confortablement élu un candidat MRP et qui plus est ce candidat était un prêtre, l'abbé Gau.

2 — «*Ne pas avoir compris le phénomène gaulliste*». Il va falloir ici rappeler un fait capital, qui va sans doute faire grincer les dents de certains.

Quand, en 1946, le Général de Gaulle annonça son départ, ce fut un moment de stupeur : bien des français se sentaient orphelins. Le Comité Directeur du M.R.P. se réunit en hâte chez Georges Bidault. La question posée était simple : fallait-il suivre ou non le Général de Gaulle, dans son retrait ? Certains, comme Edmond Michelet, étaient pour; mais la très grosse majorité fut contre, pour la raison suivante :

Si le MRP quitte le pouvoir, les socialistes vont se trouver seuls en face des communistes. Ceux-ci — alors beaucoup plus puissants et organisés que les socialistes — ne feront qu'une bouchée de leurs partenaires. Etant donné le désarroi général «*le coup de Paris*» aurait eu lieu bien avant «*le coup de Prague*»; la France serait rapidement devenue une démocratie populaire; adieu nos libertés ! . . .

Abusivement représentée comme un reniement du Général de Gaulle, l'attitude du M.R.P., à l'époque, a certainement préservé la France, la République et l'héritage de la Résistance. En cela le M.R.P., parti de la «*fidélité*» — à un idéal — et non, comme on aurait voulu le faire croire, à un homme, si grand fût-il, a bien mérité de la Nation.

C'est peut-être là une vérité dure à entendre; je ne l'ai jamais vue écrite, ni même entendu dire; et pourtant c'est la vérité.

3 — Dernière «*erreur*» ? «*l'impréparation des dirigeants du M.R.P.*». Pourquoi baptiser erreur ce qui ne dépendait en aucune manière de la jeune volonté de ses dirigeants. Ils étaient ce qu'il étaient, c'est-à-dire des hommes et des femmes courageux; ils l'avaient montré dans la Résistance; ils avaient au surplus, pour la plupart, une formation sociale, morale, syndicale ou civique que bien des hom-

(suite à la page 6)

mes politiques pouvaient leur envier.

D'ailleurs bon nombre de ces dirigeants avaient déjà fait leurs premières armes dans la politique, notamment au P.D.P. A côté des noms de Bidault et de Robert Schuman, il faut citer ceux de P. H. Teitgen, Robert Lecourt (aujourd'hui membre du Conseil Constitutionnel), Jean Letourneau, Paul Coste-Floret, Robert Bichet, François de Menthon, qui furent ministres, Germaine Peyroles (vice-présidente de l'Assemblée Nationale), Germaine Poinso-Chapuis (une des premières femmes ministres), sans oublier le Rapporteur Général du Budget pendant de longues années, Charles Barangé (ancien militant syndicaliste C.G.T. de la fonction publique).

La vérité sur la disparition du M.R.P. ? Elle tient en trois points

— La novation, que voulait le M.R.P., supposait une éducation politique et civique non seulement de ses militants, ce qui fut fait, mais aussi de la grande masse des sympathisants, ce qui fut plus difficile, les dirigeants étant absorbés par les tâches quotidiennes des Gouvernements auxquels ils participaient. Il eut fallu davantage expliquer : «l'Aube» n'y suffisait pas. L'évolution politique d'une opinion publique est une oeuvre de longue haleine, presque de génération.

— «La déception». C'est avec ce mot que l'on a tué le M.R.P. L'apparition du M.R.P., l'ampleur de ses succès ont au début suscité beaucoup d'espairs, mais cela ne faisait pas l'affaire des vieux partis, de gauche et de droite. Pour eux, le bon jeu politique, c'est la droite et la gauche. N'est-ce pas Guy Mollet qui, parlant du M.R.P., disait : «ce parti qui ne devrait pas exister». C'est encore ce que nous vivons aujourd'hui. Le M.R.P. était un trouble-fête, il fallait l'abattre.

Au lendemain de la Libération, chacun espérait un renouveau, pensant que le M.R.P., par un coup de baguette magique, allait transformer toutes choses en peu de temps, comme si l'évolution sociale, économique et psychologique d'un pays ne devait pas être le résultat d'une action progressive, lente et continue. Aujourd'hui il faut aller vite : malheureusement rien de solide ne se fait sans la durée.

C'est bien ce qui se passe actuellement pour les «déçus du socialisme», qui pensaient très honnêtement que tout allait changer pour eux avec l'avènement de la gauche au pouvoir.

— Enfin le mode de scrutin, le retour

(suite à la page 7)

# Lettre de Jean Coville

A MONSIEUR NOEL COPIN

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Puisque vous me faites depuis quelques jours le service de votre journal, j'ai pu lire dans le numéro du 4 janvier, sous la signature de Jacques-Yves Bellay, une revue d'événements marquants de l'année 1984. Il est naturel que le choix de tels événements comporte une part de subjectivité. Encore faut-il ne pas trop malmener la vérité objective.

C'est le cas lorsqu'est mentionnée avec éloge une émission télévisée qualifiée de «série courageuse et lucide d'Henri de Turenne consacrée à l'Indochine».

Connaissant bien le sujet, je dois à la vérité d'affirmer que cette émission a présenté une image scandaleusement déformée de la colonisation française en Indochine.

Ayant été pendant 20 ans administrateur dans ce pays, puis pendant 12 ans chef de service à l'Assemblée de l'Union Française, je n'ai aucun mérite à mieux connaître le sujet que l'auteur de cet article. Mais ayant été pendant quelques années chef du service de presse de l'assemblée précitée j'ai gardé pour votre journal une estime qui me fait déplorer un manquement aussi grave à la vérité.

Veillez trouver ci-joints sur ce sujet deux articles parus dans le bulletin de l'Amicale du M.R.P., qui réunit de nombreux parlementaires actuels ou anciens, ainsi que des militants ou sympathisants de ce parti.

Cette référence me conduit à vous donner en outre mon appréciation sur l'article de François Bazin, paru dans «La Croix» du 28 Novembre, accompagné de 4 déclarations d'Alfred Coste-Floret, Philippe Farine, Maurice Schumann et Jean Fonteneau, à propos du quarantième anniversaire de la fondation du M.R.P.

Mon ami Louis Bour, ancien député de la Seine, vous a adressé à ce sujet une lettre qui, je l'espère, a retenu votre attention. A ses très pertinentes observations j'ajoute les suivantes.

Il est tout à fait inexact de prétendre que le courant politique, représenté par le M.R.P., a disparu. Il se poursuit, très vivant et très actif, dans le C.D.S.

Permettez moi de souligner à ce propos combien la présentation des 4 déclarations ci-dessus, pouvant donner à penser au lecteur peu averti que les anciens militants du M.R.P. se sont

dispersés en nombre plus ou moins égal dans 4 directions différentes, est éloignée de la vérité.

Ayant été pendant de nombreuses années Secrétaire Général de la Fédération de la Seine du M.R.P. et ayant pris une part active à la naissance du Centre Démocrate dans la Région Parisienne, je puis attester que la très grande majorité des anciens militants du M.R.P. a adhéré au Centre Démocrate dans cette région et plus encore en province. Seul un nombre très faible de ces militants a adhéré, soit au parti socialiste, soit au R.P.F. devenu le R.P.R.

Par contre le Centre Démocrate a attiré à lui des militants et des élus venant d'autres formations politiques que le M.R.P. et qui se sont ralliés à une doctrine qui est la même que celle qui avait été propagée et soutenue autrefois par le M.R.P., ce qui est la preuve de sa vigueur et de sa permanence.

Le 19 janvier prochain se tiendra un banquet destiné à rappeler le souvenir de la fondation du M.R.P. Plusieurs de ses anciens dirigeants y seront présents et y prendront la parole.

Si vous désirez assister à ce banquet, il vous suffit de me le faire savoir : je vous adresserai une invitation.

Enfin, pour le cas où vous seriez tenté d'approuver la position gouvernementale à propos de la Nouvelle Calédonie, je crois utile de vous communiquer sous ce pli une correspondance relative à ce qui s'est passé dans des cas semblables.

Dans le cas de l'île Mayotte, c'est le courage sans défaillance des habitants de l'île qui a fait obstacle à un honteux reniement.

On ne voit pas approcher le moment où la Russie restituera la Sibérie aux Sibériens, l'Afghanistan aux Afghans, la Pologne aux Polonais etc ...

Par contre on voit très bien que certains Français veulent «brader» encore quelques îles découvertes par nos navigateurs et dont les populations nous font confiance.

Soljenitsine a raison : certains en Occident ne croient plus en ses valeurs; c'est ce qui fait la force des dictatures en tous genres.

Soyez assuré que dans le modeste bulletin de notre amicale nous lutterons avec vigueur contre cette funeste tendance.

séparatistes.

Tandis que le F.L.N.K.S. continue de s'exprimer par ses voies habituelles — barrages, incendies, attentats — les Calédoniens favorables à la France se voient retirer tous les moyens d'action politique. Ils sont empêchés de se réunir, de s'organiser et de préparer le scrutin d'autodétermination. La prolongation jusqu'au 30 juin prochain de cet état d'urgence réclamée par le Gouvernement aurait des conséquences très graves tant sur le plan politique qu'en matière économique. Elle provoquerait une véritable régression économique du territoire, la ruine de nombreux commerçants, en particulier restaurateurs et hôteliers, et l'augmentation du nombre de chômeurs. Elle signifierait, en outre, l'absence totale de garantie des libertés publiques pour la campagne électorale.

Qu'on y songe ! Le haut-commissaire pourrait censurer les journaux et la radio-télévision à sa guise, expulser du territoire ou refouler toute personne qu'il jugerait indésirable. Compte tenu de l'importance de l'enjeu, une telle campagne sous haute surveillance est inconcevable. Bref, loin de permettre un retour à la vie normale, l'état d'urgence bâillonne les libertés publiques et empêche le redémarrage économique sans pour autant entraver le moins du monde l'action subversive du F.L.N.K.S.

Dans ces conditions, comment ne pas s'interroger sur les véritables buts de l'état d'urgence ? En créant artificiellement une situation de crise à Nouméa, le Gouvernement ne cherche-t-il pas à provoquer dans la population un choc psychologique qui la conduirait soit à s'en aller, soit à accepter le plan Pisani présenté comme la seule issue ?

Ce soupçon est justifié, Monsieur le Premier ministre, par l'attitude du Gouvernement qui, depuis 1981, cherche à imposer par tous les moyens l'indépendance à une population néo-calédonienne qui, dans sa grande majorité, toutes ethnies confondues, n'en veut pas. Avant même d'accéder au pouvoir, les socialistes avaient pris des engagements formels en ce sens auprès des indépendantistes.

Pour tenir ses engagements, le Gouvernement suit, depuis trois ans, une stratégie particulièrement tortueuse. D'abord, il dote le territoire d'un statut qui, dans son esprit, doit permettre de dégager une majorité indépendantiste à l'assemblée territoriale. Puis les élections du 18 novembre ayant tourné à l'avantage des adversaires de l'indépendance, il relègue

presque le statut aux oubliettes. Un nouveau scrutin d'autodétermination est envisagé qui, cette fois, devra conduire sans faute le territoire à l'indépendance. Encore faut-il conduire les Calédoniens, en majorité partisans de la présence française, à accepter l'abandon de leur territoire par la France. Pour y parvenir, le Gouvernement ne lésine pas sur les moyens. Il cherche à fausser les conditions du choix en déguisant l'indépendance en une « association » assortie de garanties aussi séduisantes qu'illusoires.

Puis, comme cela ne suffit pas à emporter l'adhésion des Calédoniens, le délégué du Gouvernement les menace ouvertement du désordre et de l'insécurité au cas où ils s'obstineraient à rester français.

Enfin, le Président de la République lui-même se rend en Nouvelle-Calédonie pour voler au secours du plan Pisani, ébranlé par la résistance des Calédoniens. Sans rien changer à son objectif, il inflechit son langage et sa tactique afin d'abuser l'opinion publique locale et nationale. Il s'agit de leur faire accepter en douceur un processus d'indépendance contraire à la fois aux intérêts de la France et aux vœux des Calédoniens.

Dans ce contexte de grandes manoeuvres, comment ne pas en voir une de plus dans la prolongation de cet état d'urgence qui sert à tout sauf à rétablir l'ordre, qui gêne tous les Calédoniens sauf le F.L.N.K.S. ?

Si cette suspicion n'est pas légitime, Monsieur le Premier ministre, le Gouvernement a le moyen infaillible de la lever : c'est d'accepter les amendements que le Sénat apportera à ce projet de loi. Ils tendent à dissiper toute ambiguïté sur l'état d'urgence en limitant sa durée, en précisant ses zones d'application et en réduisant au strict minimum les atteintes qu'il porte aux libertés.

En agissant ainsi, le Gouvernement prouvera sa bonne foi. Il montrera qu'il sait faire passer l'intérêt national avant ses préjugés idéologiques et ses intérêts partisans.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je m'adresse à vous, alors que la Nouvelle-Calédonie traverse une crise sans précédent dans son histoire. Je m'adresse à vous au nom de mes compatriotes des antipodes qui connaissent aujourd'hui le désarroi, l'anxiété et qui ont parfois été atteints dans leur personne et dans leurs biens.

Vous comprendrez donc que mes propos soient empreints d'une certaine

solennité et d'une certaine gravité. Je les ai longuement pesés. Je ne méconnais aucune des difficultés de la situation que nous vivons. Je les éprouve dans mon cœur et dans ma chair. Mais je crois le moment venu, dans le tumulte des passions et des invectives, d'en appeler à la raison et de rompre, alors qu'il en est encore temps, l'engrenage des erreurs et des faux-semblants.

Tout ce que j'ai pu entendre ces derniers mois m'a convaincu que la France et les Français se sentent profondément concernés par le sort de la Nouvelle-Calédonie. Ils sentent instinctivement ce que les Calédoniens éprouvent profondément : il n'y a pas d'avenir, il n'y a pas d'unité, il n'y a pas de paix possibles pour notre territoire sans la France.

En affirmant cela, je me place, il faut bien le comprendre, bien au-dessus, bien au-delà des slogans élémentaires. Je sais que je suis compris même par ceux de mes compatriotes, à très peu d'exceptions près, dont l'aspiration à l'identité est la plus forte et qui se sont fourvoyés dans des voies sans issue. En effet, il ne faut pas se tromper, je suis le premier à affirmer ce besoin d'identité qui commande la recherche de solutions originales et généreuses à la crise actuelle.

On s'est en effet mépris sur l'extraordinaire complexité et diversité de la société calédonienne. Dans cette erreur de jugement, l'éloignement, mais aussi, hélas ! les prises de position partisans et idéologiques ont joué un grand rôle.

Toutes les analyses objectives se conjuguent pour réfuter le schéma simpliste et redoutable de l'affrontement de communautés raciales. Qu'on le veuille ou non, les hasards de l'Histoire ont fait ici leur oeuvre et ont déterminé l'existence d'une fantastique mosaïque humaine, avec ses vivants et ses morts rassemblés sur la même terre, avec ses diversités considérables, mais aussi avec l'unité que constitue une commune inspiration chrétienne.

Pour ces Calédoniens de toutes origines, Mélanésiens, Européens, Wallisiens, Polynésiens, Vietnamiens, Indonésiens et Antillais, la France constitue historiquement l'élément fédérateur. Si, demain, elle est absente, nous vivrons une tragique régression, nous entrerons dans une ère d'affrontements dont nul ne peut prévoir l'issue, pas même ceux qui semblent l'appeler de leurs vœux.

Voilà quelques jours, le président de la République s'est rendu, en personne, dans notre territoire. Je l'en remercie.

Mon gouvernement, dont je rappelle, car c'est, hélas ! nécessaire, qu'il est le gouvernement légitime et légal de tous les Calédoniens, n'a cessé de demander le dialogue dans l'esprit même de la position exprimée tout récemment par M. Jacques Chirac. Ce dialogue lui a été refusé; c'est probablement là l'erreur fondamentale commise ces derniers mois. L'homme qui a été désigné par le Gouvernement de la République pour réconcilier les frères séparés, pour élaborer de nouvelles règles de vie commune, s'est très rapidement fourvoyé dans une impasse : au lieu de rechercher avec tous les acteurs de la vie locale, avec toutes les forces vives de mon pays et d'abord avec ceux qui ont été démocratiquement élus, les chemins difficiles, mais prometteurs, d'un large consensus, il a choisi de ne s'adresser qu'à ceux qui avaient décidé de sortir de la légalité et de tenter d'imposer, par la violence, à tout un peuple la loi d'une minorité.

Je le dis aujourd'hui solennellement et je pèse chacun de mes mots : M. Edgard Pisani a trompé la confiance des Calédoniens. Il a fait de l'Etat-arbitre un Etat partisan. Il a altéré dans nos coeurs l'image de la République et de ses lois. Il a blessé la France en nous. Il n'a plus aujourd'hui qualité aux yeux des Calédoniens pour conduire nos affaires et préparer notre destin.

On a peine à imaginer ici le mépris dans lequel le représentant de l'Etat a tenu les élus du peuple. Ce mépris s'est d'ailleurs étendu à tous ceux de mes compatriotes qui réclament l'indépendance tout en étant respectueux de la légalité. Jamais en France on ne se serait permis de considérer avec un tel dédain une assemblée et un exécutif locaux. Jamais en France on n'aurait pu imaginer qu'un représentant de l'Etat s'en prenne devant la presse étrangère à un parlementaire de la République.

Ce n'est pas sans tristesse, mes chers collègues, que je me suis décidé à porter devant vous un tel jugement. En ma qualité de sénateur de la République, j'aurais préféré, croyez-le bien, pouvoir éviter cette condamnation. Mais l'heure est trop grave pour que je m'abstienne de dire toute la vérité.

Vous mesurez maintenant, je pense, à quel point et pour quelles raisons les voies de la concertation en Nouvelle-Calédonie sont pour l'instant bloquées. Cela doit vous permettre aussi de juger avec moins de sévérité peut-être l'état d'exaspération de notre population et ses manifestations parfois houleuses.

Mais mon devoir n'en est pas moins clair : puisqu'il m'est interdit chez moi

d'exposer les aspirations et les propositions des Calédoniens, c'est devant notre assemblée, en ma double qualité de sénateur et de président du gouvernement, que je viens m'exprimer, que je viens montrer que les voies de la conciliation existent et qu'il suffit de s'y engager avec foi et détermination.

La double qualité que j'évoque me permet aussi de rappeler, avant de dessiner les contours de rapports rénovés entre la France et son lointain territoire, que, si la Nouvelle-Calédonie ne saurait être elle-même sans la France, la France ne se séparerait pas de la Nouvelle-Calédonie sans que sa mission et ses intérêts vitaux en soient profondément affectés.

Souvenons-nous seulement en cet instant que plus de la moitié de l'humanité vit dans les pays riverains du Pacifique, que d'immenses ressources dorment sous ses eaux et dans ses espaces, que tous ceux qui se préoccupent du futur situent dans cette région le centre névralgique du monde à l'aube du troisième millénaire.

Souvenons-nous aussi que la Nouvelle-Calédonie recèle des ressources naturelles de très grande valeur stratégique, peu ou pas exploitées jusqu'à ce jour.

J'en viens maintenant au coeur de mon propos. Je vais ébaucher devant vous les principes institutionnels qui me paraissent de nature à permettre, pour reprendre les termes du Président de la République, de «renouer les fils du dialogue» et d'élaborer un projet susceptible d'assurer l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Ces principes sont au nombre de trois : le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans l'ensemble français, l'unité du territoire, la reconnaissance de la diversité et la personnalité de toutes les parties du territoire.

Je traiterai brièvement, en premier lieu, de la souveraineté de l'Etat pour dire qu'elle recouvrira les compétences qui lui sont intrinsèquement attachées et celles-là seulement; je veux dire la personnalité internationale, la défense, la justice, les libertés, la monnaie, la fonction publique d'Etat et les ressources stratégiques. Toutes les autres matières relèvent de la compétence des institutions territoriales.

En second lieu, l'unité du territoire serait incarnée par un gouvernement dont le président pourrait être élu suffrage universel. Le gouvernement aurait en charge l'administrations des intérêts du territoire; auprès de lui siègerait une assemblée dénommée congrès, qui serait soit l'émanation des assemblées de chaque région, soit élue directement au suffrage universel. Le congrès serait compétent notamment dans les matières relatives à l'enseigne-

ment, à la santé, à la fiscalité territoriale et au budget annuel. Il aurait un pouvoir de réglementation générale.

Je viens maintenant, en troisième lieu, à l'innovation essentielle qu'il me paraît indispensable d'introduire dans nos institutions : la personnalité de trois ou quatre régions naturelles et humaines de Nouvelle-Calédonie. Cette reconnaissance s'exprimerait d'abord par le fait que chacune de ces régions serait érigée en collectivité territoriale à part entière, au sens de la Constitution; chacune d'entre elles élirait une assemblée au suffrage universel, le président de l'assemblée pouvant constituer, avec le bureau, l'organe exécutif de la région. Les compétences reconnues à cette assemblée comprendraient toutes les matières qui intéressent le développement économique régional, la protection de l'environnement, la culture et l'artisanat, l'aide sociale, la gestion du domaine public et du patrimoine de la région.

Le budget de la région serait alimenté par une quote-part du produit de la fiscalité territoriale, complétée par les produits de la fiscalité régionale, les subventions et fonds de concours et le produit des emprunts.

Ainsi seraient donnés aux régions de Nouvelle-Calédonie tous les moyens propres à assurer librement leur développement humain, économique et social dans le respect de leur originalité, de leurs traditions, de leurs aspirations.

Telle est l'architecture très générale des institutions dont la Nouvelle-Calédonie pourrait être dotée afin de concilier au mieux son unité et sa diversité.

Dans cette organisation, notre coutume doit naturellement tenir la place éminente qui est la sienne. Il ne me paraît pas souhaitable de codifier à l'extrême ses institutions, comme on a eu tort de vouloir le faire.

Il me semble sage de demander à ses représentants habilités de rechercher ensemble ce qui pourrait être une sorte de Sénat coutumier à l'échelle du territoire afin d'aboutir à une assemblée des sages disposant d'un large pouvoir consultatif pour toutes les matières qui touchent directement aux règles coutumières.

Contrairement à ce que la loi du 6 septembre 1984 a cru devoir imposer, cette institution devra être le fruit d'un consensus entre l'ensemble des Mélanésiens.

Souveraineté de l'Etat limitée à ses constituants fondamentaux, unité du territoire fondée sur la règle démocratique et, en définitive, compétence de droit commun reconnue aux régions dans ce cadre pour que s'épanouissent leur diver-

sité et leur originalité, tels sont, mes chers collègues, les principes directeurs à partir desquels je propose que s'engage, entre les Calédoniens d'abord, un nouveau dialogue.

Cet appel au dialogue, je le prononce dans cette enceinte sans aucune exclusive, y compris en direction de mes compatriotes qui se sont jusqu'à présent égarés dans l'aventure, y compris en direction du F.L.N.K.S., dont un représentant vient de déclarer qu'il était un homme de paix et de dialogue; je le prends aujourd'hui au mot et je l'invite à la table des négociations.

Il appartient maintenant au Gouvernement d'examiner ces propositions.

Nous sommes, quant à nous, respectueux des lois de la République. Nous n'avons jamais fait appel et nous ne ferons jamais appel à la violence; nous en avons, bien au contraire, été les victimes.

Si le choix d'un scrutin d'autodétermination est maintenu, nous confirmerons massivement notre refus du séparatisme. Nous exigeons seulement que la liberté de vote soit assurée et que la question posée soit claire. Ensuite, nous emploierons tous nos efforts à obtenir cette rénovation de nos institutions, si nécessaire à notre avenir.

Mais faut-il perdre tout ce temps ? Faut-il laisser notre territoire retenir encore son souffle et connaître l'anxiété pendant de si longs mois ? Ne faut-il pas, au contraire, dès aujourd'hui, inviter les Calédoniens à trouver les moyens de mieux vivre ensemble ? Telle est ma conviction.

Il se fait tard. Il est grand temps de reconstruire notre Nouvelle-Calédonie éprouvée par des déchirements fratricides. Nous ne mériterons pas l'estime de nos fils si chacun d'eux ne peut y trouver sa place, si chacun d'eux ne peut y cultiver son champ, si chacun d'eux ne peut, en paix, en savourer les fruits et en contempler le ciel.

J'adjure le Président de la République, j'adjure le Gouvernement de la France d'écouter ce soir la voix du Calédonien, du Mélanésien qui s'exprime avec émotion dans cette noble enceinte. J'ai parlé en conscience pour le bien de la France; j'ai parlé en conscience pour le bien et l'avenir de mon peuple. Il faut que ma voix soit entendue.

*(Affichage décidé par le Bureau du Sénat)*

## IL Y A CENT ANS NAISSAIT FRANCISQUE GAY

Que c'est beau l'écorce (les monuments et les musées) de Paris . . . Pourtant j'ai vu quelque chose de mieux. Des jeunes gens intelligents et libres, fiers de leur jeunesse et de leur foi, camarades du Sillon recrutés dans tous les rangs sociaux, millionnaires et prolétaires, s'aimant tous d'une affection toute fraternelle, toute divine. Quelles belles heures j'ai passé avec ces jeunes gens. Quels espoirs puissants j'ai conçus en les approchant. Oh ! qu'une ville est grande et belle qui renferme de telles énergies généreuses . . . »

Francisque Gay n'avait pas tout à fait vingt ans quand, en avril 1905, il écrivait cela à ses parents qui rentraient d'un séjour à Paris. Lui-même quelques années plus tôt, il avait passé trois jours dans la capitale. Il n'en avait vu que la salle de la Démocratie (aujourd'hui Foyer Marc Sangnier), boulevard Raspail.

« Les espoirs puissants » qu'il a « conçus » pendant ces trois journées consacrées à glisser des circulaires sous enveloppes, nous sommes témoins qu'il a eu l'opiniâtre ténacité de les réaliser, sinon tous, du moins en très grande partie (l'édition religieuse, « La Vie Catholique », « L'Aube » etc . . . ).

Le centenaire de sa naissance (8 mai 1885), sera commémoré le 10 mai prochain à Paris <sup>1</sup>.

Après une messe concélébrée à Saint-Sulpice par le cardinal Marty et le père François de Larminat, curé de la paroisse (qui fût pendant 50 ans celle de Francisque Gay), un dîner (70 Frs ) réunira ses amis au Sénat sous la double présidence d'Alain Poher et de Maurice Schumann, de l'Académie française. Pierre Pierrard rappellera les grands combats que mena Francisque Gay.

A cette occasion, « l'Ame commune » publiera un numéro spécial avec la collaboration de Maurice Schumann, Jean Letourneau, Léo Hamon, Jacques Madaule, Elisabeth et Louis Terrenoire, André Lecomte, Françoise Mayeur, Henri Galabert et . . . Francisque Gay lui-même.

J.D.

<sup>1</sup> - Renseignements : Les Amis de Francisque Gay, 38 boulevard Raspail, 75007 PARIS

## DOCTEUR XAVIER MORDRET

Le 28 Janvier, est décédé, à l'âge de 94 ans, dans sa maison familiale de Saint Rémy de Sillé, le Docteur Xavier Mordret quelques jours après son épouse.

Très grand était son rayonnement dans sa profession. Il l'avait exercée de longues années au Mans, avec une capacité unanimement reconnue et un dévouement et une générosité particulièrement exemplaires. Mais, dès sa jeunesse, il avait tenu à participer à la vie politique de son pays. Il fut l'un des fondateurs, dans la Sarthe, du Parti Démocrate Populaire, avec Paul Goussu et François Saudubray, et, après la guerre le principal animateur du Mouvement Républicain Populaire. Parcourant le département en tenant d'innombrables réunions, il ne brigua jamais pour lui aucun poste honorifique. Il fut, cependant élu conseiller d'arrondissement puis Conseiller Général. Pendant la guerre il rendit des services considérables, en particulier en évitant à beaucoup de jeunes le départ pour le S.T.O.

Aussi ne fûmes nous pas surpris de constater, lors de ses obsèques à Sillé le Guillaume, la présence d'une foule emplissant l'église, au milieu de laquelle de nombreux militants sarthois du MRP venus lui rendre un ultime hommage.

Jean LETOURNEAU

## AIMEE CAYARD

Aimée Cayard nous a quittés. Intellectuelle, active, ouverte à la politique, elle fut une militante de la première heure.

Dès avant le dernier conflit mondial, elle adhéra au Parti Démocrate Populaire (P.D.P.), ainsi que son mari, Jean Cayard; elle collaborait, à cette époque, avec Germaine Peyroles, Secrétaire Générale de la Fédération Féminine du P.D.P.

A la Libération, Aimée Cayard milita activement dans les rangs du M.R.P., dès sa fondation, et fut pendant longtemps l'active animatrice de l'Equipe Féminine de la Fédération de la Seine du M.R.P.

Mais, aussi modeste qu'active, Aimée Cayard, malgré ses indéniables qualités, n'a jamais voulu briguer de mandat. Ses anciens camarades de l'ex-Fédération de la Seine conservent pieusement son souvenir et adressent à Jean Cayard leur témoignage de sympathie attristée.

L.B.

## COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION AMITIE FRANCE-VIETNAM

Profondément émue par les condamnations à mort prononcées au Vietnam aussi bien à l'encontre de ressortissants français que vietnamiens, dénonce les abus permanents commis par le pouvoir communiste, au mépris des droits de l'homme constamment bafoués, à l'égard:

- des milliers d'opposants emprisonnés depuis 10 ans sous le signe de la «rééducation»;
- des victimes «boat people» du régime qui par milliers ont péri en mer;
- des condamnés à mort dont le seul crime est d'être opposants au pouvoir en place;

demande au gouvernement français de rompre toutes relations avec un régime aussi éloigné des principes de civilisation, que pendant un siècle les représentants de la France avaient sur place respectés et enseignés.

Le Président  
Jean LETOURNEAU  
ancien Ministre

Le Secrétaire Général  
André-François MERCIER  
Député honoraire

Le Délégué Général  
Professeur Gustave MEILLON

## DEUX ASSOCIATIONS

Deux associations méritent l'attention de nos lecteurs.

L'une «France-Nouvelle-Calédonie», constituée il y a 2 ans, a pour président Mr. Claude Péningue et est parrainée par le député Jacques Lafleur et le sénateur Dick Ukeiwé, dont le superbe discours au Sénat le 24 janvier est publié dans ce bulletin. Cette association appelle à la solidarité avec la Nouvelle-Calédonie. Son siège est :

12 rue Saint Florentin 75001 PARIS.

L'autre association vient d'être constituée. Son titre est «France-Outre Mer». Son président est Henry Jean-Baptiste, conseiller à la cour des comptes et dans le Bureau figurent 2 membres de notre amicale : Jacques Augarde, ancien ministre et Fernand Chaussebourg. Son siège est :

B.P. 45, 92101 BOULOGNE

et son but est, à la faveur des événements dramatiques de Nouvelle-Calédonie, d'alerter l'opinion française sur l'ensemble des problèmes d'Outre Mer.

## SOLANGE LAMBLIN : «MADEMOISELLE»

«Mademoiselle» a été accompagnée voilà quelques semaines en sa dernière demeure par tout le village d'Orveau, auquel elle s'était exclusivement consacrée depuis plus de trente ans.

Devant sa tombe, le jeune maire de la commune lui a rendu un hommage touchant de tendresse...

Agrégée d'anglais, Solange Lamblin avait été, au Lycée de Reims, dans les années vingt, la collègue d'un jeune agrégé d'histoire, Georges Bidault. Il l'avait entraînée dans l'Action catholique, puis au Parti Démocrate Populaire, puis à «L'Aube».

C'est à elle que, prisonnier de guerre et déjà «résistant», il avait adressé une carte familiale sur laquelle il avait simplement écrit : «Job n'est pas mort sur son fumier». Lorsqu'il fut libéré, elle était déjà engagée dans la Résistance. Son appartement du quartier latin était devenu un relais pour les aviateurs alliés tombés en France et un refuge pour les Juifs recherchés par l'ennemi. Président du C.N.R., Georges Bidault était en visite chez elle, lorsque, un jour sombre, la Gestapo vint y arrêter un vieil israélite autrichien, handicapé, inoffensif, qu'on n'a jamais revu...

A la Libération, Solange Lamblin fut élue député de Paris.

Elle siégea sur les bancs du M.R.P. avec les deux Germaine (Peyroles et Poinso-Chapuis), José Dupuis, Francine Lefèvre.

A l'expiration de son mandat, elle décida de se donner, modestement mais complètement, aux gens du village de l'Essonne qui l'avaient adoptée.

Elle y devint «Mademoiselle» !

DUCROCQ

## AMIS DÉCÉDÉS

Georges BELLANGER, Montreuil sous  
Bois (Seine St Denis)

Paul BIOT, Paris 20e

Pierre LABEL, Levallois-Perret (Hauts de  
Seine)

Solange LAMBLIN, Orveau (Essonne)

André PIQUET, Levallois-Perret

Paul SUBTIL, Reims

## A NOS LECTEURS

L'an dernier plusieurs dizaines de destinataires de ce journal, qui ne sont pas adhérents de notre amicale, ont manifesté leur intérêt pour le journal, en souscrivant un abonnement. Nous les en remercions et espérons qu'ils voudront bien renouveler ce geste en 1985.

Nous souhaitons que d'autres de nos lecteurs fassent de même et, si possible, que certains deviennent adhérents, pour soutenir l'action que nous menons contre le fléchissement d'une civilisation, qui manifeste aujourd'hui des signes de faiblesse.

On n'est jamais trop nombreux pour une telle mission !

## A NOS ADHERENTS

Pour 1985, la cotisation à l'amicale du M.R.P. est maintenue à 40 francs et l'abonnement au «M.R.P. vous parle» à 20 francs.

Vous pouvez nous adresser ces sommes dès maintenant au moyen du bulletin joint à ce journal.

Près d'une centaine d'entre vous l'ont d'ailleurs déjà fait, sans attendre d'en être sollicités. C'est la preuve de l'intérêt qu'ils portent à notre association.

Celle-ci pourra étendre son audience si viennent la rejoindre de nouveaux membres, anciens adhérents du M.R.P. ou actuels sympathisants des idées dont il a été porteur.

Il appartient à chacun d'entre vous de faire cette recherche.

Pour accroître notre rayonnement, il a été en outre décidé à l'assemblée générale de l'an dernier d'établir un annuaire, qui pourrait permettre la constitution de groupes régionaux. Cette décision n'a pas été perdue de vue et cet annuaire paraîtra sous forme de supplément au prochain numéro du «M.R.P. vous parle», d'avril 1985.

## ASSEMBLEE GENERALE LE 25 AVRIL

L'assemblée générale des adhérents de l'amicale, la messe du souvenir et la réception à la Présidence du Sénat sont fixées au Jeudi 25 avril 1985.

Chaque adhérent sera informé par lettre de l'heure et du lieu de chacune de ces réunions. Cette lettre sera exigée à l'entrée du Sénat.